

de houille, expédiée de leurs mines *vid* Baltimore, dans les ports du nord-est.

M. Belloni, qui connaît bien le commerce de houille de la Nouvelle-Ecosse et des Etats-Unis, dit dans son témoignage devant le comité :

“ Je proposerais, pour rétablir ce commerce sur des bases solides, d'imposer un droit égal à celui que les Etats-Unis imposent, ce qui mettrait le charbon de la Nouvelle-Ecosse sur le même pied que celui qui est expédié de Baltimore et des autres endroits.”

Plus loin, il dit :

“ Si l'on imposait un droit semblable, les Etats-Unis aboliraient leur droit.”

Un autre témoin dit :

“ Dans tous les cas, ce droit nous permettrait d'exporter du charbon dans les provinces de Québec et d'Ontario et d'y tenir tête aux Américains; et il nous permettrait de faire face au droit de 75c. que nous avons à payer là.”

Un autre témoin dit :

“ Qu'il est prêt à adopter un tarif de représailles vis-à-vis les Etats-Unis.

Cependant un autre dit :

“ Qu'un droit de 75c. par tonne nous permettrait de payer un fret plus élevé, et un moindre chargement de retour;” puis “ en supposant que l'on imposât un droit de 75c. nous ne voyons aucune difficulté à obtenir un chargement de retour. Je crois que nous avons de bonnes raisons de demander aux Etats-Unis l'admission en franchise de notre houille, parce que nous leur accordons maintenant le même privilège; s'ils refusent, nous devrions imposer un droit égal à celui dont ils frappent notre houille.”

Un autre témoin dit :

“ Que le gouvernement nous mette sur le même pied que les Etats-Unis en leur chargeant 75c. par tonne de 2,000 lbs., et nous fournirons à Ontario du charbon à aussi bon marché que celui qu'elle reçoit aujourd'hui; nous aurons ainsi le contrôle de notre marché, et les \$3,320,000 qui se dépensent annuellement pour le charbon, resteront chez nous.”

Il est temps que ce pays se venge de la législation spéciale faite contre notre industrie houillère par les Etats-Unis et les associations des propriétaires de mines de houille de la Pennsylvanie.

Les témoignages donnés devant le comité à la dernière session prouvent, comme je l'ai montré, que si nous placions sur la houille américaine les

mêmes droits que ceux qu'ils imposent sur les nôtres, l'association des propriétaires de mines de houille qui s'était formée pour faire imposer ce droit, s'efforceraient maintenant de le faire enlever.

Le commerce entre la Nouvelle-Ecosse et Ontario est tout à l'avantage de ce dernier.

En 1865-6, la Nouvelle-Ecosse a importé d'Ontario et de Québec des marchandises pour une valeur de \$508,935 qui, en 1876, s'éleva à \$3,500,000, et l'exportation de la Nouvelle-Ecosse dans ces provinces en 1876 ne fut que de \$438,000.

Il est donc sérieusement question de savoir si la Nouvelle-Ecosse ne serait pas obligée de chercher un autre marché sur lequel elle pourrait vendre ses produits et acheter en échange les articles dont elle a besoin, au lieu d'acheter autant de ces provinces.

On a prétendu que la distance entre la Nouvelle-Ecosse et Ontario était trop considérable pour qu'on pût y expédier de la houille avec profit; mais lorsque l'on considère que l'Angleterre expédie de la houille à Québec, et dans plusieurs parties des Etats-Unis, les Antilles et San Francisco, on verra que la distance ne peut être une objection.

Les intérêts manufacturiers sont bien protégés au moyen d'un droit de 17½ pour cent, qui, avec les frais de transport, d'assurance et autres, égalent en beaucoup de cas, 25 ou 30 pour cent.

Les intérêts agricoles sont aussi encouragés et protégés par le tarif actuel. La seule industrie qui ne soit pas protégée est le commerce de houille, et plus que tout autre, il absorbe les produits agricoles, manufacturiers et autres sur lesquels le Canada prélève des droits. Le commerce de houille consomme, mais ne produit aucun de ces articles.

La résolution que le très honorable député de Kingston a présentée il y a deux sessions, laissait complètement de côté les intérêts miniers du Canada, mais il a jugé à propos d'en parler dans la résolution qu'il a proposée cette session.

J'aimerais à savoir si la politique de l'Opposition est de donner à cette industrie une part raisonnable de protection incidente?

Deux espèces de houille sont im-